

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 juillet 2021

En exercice : 19 L'an deux mille vingt et un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16 **Présents :** Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16 **Absents excusés :** Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Claude MOREIRA

2021_27 - Objet : Décision modificative n°01/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au remboursement d'emprunts.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
1641	Emprunts		+ 0,03 €
21571	Matériel roulant	- 0,03 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.



Le Maire,
Michel BRULHART